

ARRETE N° 277/2022/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge.

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Monsieur et Madame CLEMARES (Boulangerie) au 44 rue Marcel Gambier à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

CONSIDERANT QUE DANS LE CADRE DES LIVRAISONS POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE, 2 PLACES DE STATIONNEMENT SERONT RESERVEES AU 3 RUE COURBET A LIVAROT 14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE LES 23,24,25, 30 et 31 DECEMBRE 2022.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS DANS LE CADRE CES LIVRAISONS ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des livraisons pour les fêtes de fin d'année, 2 places de stationnement seront réservées à Monsieur et Madame CLEMARES au 3 rue Courbet à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge les **23,24,25,30 et 31 Décembre 2022**.

ARTICLE 2 : Des barrières seront mises en place par les agents des services techniques de la commune de Livarot-Pays d'Auge pour matérialiser la zone réservée.

ARTICLE 3 : Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Fait à LIVAROT , le 21 Décembre 2022
Le Maire déléguée,
Vanessa BONHOMME

